LA CONDITION OUVRIÈRE AU XIXe SIÈCLE

Contexte historique

Face aux récents événements qui viennent de secouer la Belgique, le chef de Cabinet[1] organise dans l'urgence une réunion de crise. Il y invite les éminents experts que vous êtes : inspecteurs du travail, pédiatres, médecins de l'hygiène, nutritionnistes, juristes et ingénieurs des mines.

Votre tâche consistera à dresser un état des lieux de la condition ouvrière.

Consignes

1. Répartition des rôles au sein des commissions d'enquête

Les experts se réunissent en commission d'enquête en fonction de leur formation et de leurs compétences communes.

Au sein de chaque commission d'enquête, désignez :

- Un / une **secrétaire** chargé(e) de la prise de notes des observations ainsi que de la rédaction du compte-rendu ;
- Un / une **porte-parole** chargé(e) de la présentation orale du compte-rendu ;
- Un / une **gardien(ne)** du temps.

2. Objectifs et méthodologie des commissions d'enquête

Chaque commission d'enquête investiguera sur une problématique bien définie. Pour mener à bien votre mission, vous étudierez un ensemble de documents de la manière suivante :

- Sélectionner les documents pertinents et fiables et éliminer le document non pertinent ou non fiable. Pour cela, aidez-vous des critères de pertinence et de fiabilité d'un document vus précédemment au cours.
- Analyser et synthétiser les documents pertinents et fiables en vue de rédiger un compte-rendu.
- Rédiger 2 propositions pour améliorer les conditions de vie des ouvriers par rapport à votre problématique. Ces 2 suggestions constitueront la conclusion de votre compte-rendu.
- Présenter oralement votre compte-rendu à l'ensemble des experts.

[1] Il s'agit du titre donné au Premier ministre du gouvernement avant 1914.

3. <u>Sujets d'étude des commissions d'enquête</u>

Commission d'enquête des inspecteurs du travail masculin : les ouvriers

Quelles sont les conditions de travail d'un ouvrier (horaires, activités généralement effectuées, salaire, …) ? (Documents 1 à 4 et 7 à 9).

Commission d'enquête des inspecteurs du travail féminin : les ouvrières

Quelles sont les conditions de travail d'un ouvrier (horaires, activités généralement effectuées, salaire, …) ? (Documents 4 à 9).

Commission d'enquête des pédiatres : les enfants ouvriers

Quelles sont les conditions de travail d'un ouvrier (horaires, activités généralement effectuées, salaire, …) ? (Documents 9 à 14).

Commission d'enquête des médecins de l'hygiène : les logements ouvriers

Décrivez la structure des maisons ouvrières (taille, nombre de pièces, situation par rapport aux autres maisons, …). Dressez ensuite un état des lieux par rapport à l'hygiène de ces habitations. (Documents 15 à 19).

Commission d'enquête des nutritionnistes. L'alimentation des ouvriers

Composez le menu quotidien des ouvriers.

Ces aliments sont-ils des denrées de première qualité ? Explique.

Quel pourcentage la nourriture représente-t-elle dans le budget d'un ouvrier ?

(Documents 3, 20 à 24).

Commission d'enquête des juristes : statuts juridique et politique des ouvriers

Les ouvriers sont-ils des citoyens libres et égaux devant la loi ? Explique. (Documents 25 à 32).

Commission d'enquête des ingénieurs des mines : la sécurité au travail

Les ouvriers travaillent-ils en sécurité ? Explique. (Documents 33 à 38).

N.B. Les quelques questions proposées ci-dessus servent à orienter et cerner votre sujet de recherche.

N'hésitez pas à approfondir votre champ d'investigation et soyez le plus complet possible !

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Doc. 1

Nombre d'établissements industriels et d'ouvriers selon le recensement de l'Industrie de 1846

	Nbre de manufactures	Nombre d'ouvriers						
		Total	De 16 ans et au-dessous			De plus de 16 ans		
			Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes	Total
Industries minérales								
Houille et Coke	202	46.186	7.378	2.961	10.339	31.742	4.105	35.847
Métallurgie – Etablissements principaux	243	21.312	1.447	175	1.622	18.590	1.100	19.690
Métallurgie – Etablissements secondaires	2.176	4.966	760	222	982	3.548	436	3.984
Métallurgie – Ateliers d'artisans	12.028	16.011	2.393	35	2.428	13.460	123	13.583
Carrières, ardoisières et céramiques – Etablissements industriels	1.613	19.976	2.982	627	3.609	15.249	1.118	16.367
Carrières, ardoisières et céramiques – Ateliers d'artisans	6.786	11.789	928	18	946	10.696	147	10.843
Verreries – Etablissements industriels	35	3.694	539	119	658	2.718	318	3.036
Verreries – Ateliers d'artisans	595	265	29	—	29	235	1	236
Industries manufacturières								
Lin et chanvre – Etablissements industriels	2.401	17.229	1.491	2.147	3.638	7.006	6.585	13.591
Lin et chanvre – Ateliers d'artisans	18.732	42.794	2.361	18.046	20.407	11.559	10.828	22.387
Laine	768	18.153	2.076	1.257	3.333	10.134	4.686	14.820
Coton – Etablissements industriels	350	14.318	2.491	1.247	3.738	7.551	3.029	10.580
Coton – Ateliers d'artisans	43	362	3	258	261	1	100	101
Soie	27	675	208	29	237	380	58	438
Bonneterie, rubanerie, passementerie	1.074	3.010	501	337	838	1.497	675	2.172
Industries de confection en tissus	10.036	11.057	1.352	1.247	2.599	5.817	2.641	8.458
Industries ayant pour objet:								
le chauffage (tourbe)	12	71	8	2	10	45	16	61
l'éclairage	1.690	3.133	176	147	323	2.624	186	2.810
l'alimentation – Etablissements industriels	8.434	22.404	1.329	567	1.896	18.451	2.057	20.508
l'alimentation – Ateliers d'artisans	7.928	7.457	688	44	732	6.291	434	6.725
Industries diverses								
Bois – Etablissements industriels	1.032	1.722	135	10	145	1.524	53	1.577
Bois – Ateliers d'artisans	20.636	19.235	2.060	46	2.106	16.960	169	17.129
Cuirs – Etablissements industriels	968	2.692	157	63	220	2.292	180	2.472
Cuirs – Ateliers d'artisans	11.841	10.459	2.150	52	2.202	8.039	218	8.257
Papeteries et imprimeries – Etablissements industriels	142	2.671	380	185	565	1.202	904	2.106
Papeteries et imprimeries – Ateliers d'artisans	611	2.705	632	19	651	2.034	20	2.054
Produits chimiques – Etablissements industriels	417	1.453	126	3	129	1.262	62	1.324
Produits chimiques – Ateliers d'artisans	1.240	1.627	125	2	127	1.484	16	1.500
Industries diverses	2.691	7.416	1.451	164	1.615	5.393	408	5.801
TOTAUX	114.751	314.842	36.356	30.029	66.385	207.784	40.673	248.457

NEUVILLE, Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 11. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Doc. 2

Le règlement d'atelier du Laminoir de Couillet vers 1843

ARTICLE 1er. Tous *les ouvriers* du laminoir doivent être munis d'un livret en règle.

ART. 2. Les travaux commencent à 6 heures du matin pour la brigade de jour et à 6 heures du soir pour la brigade de nuit.

ART. 3. Les heures de repas sont fixées comme suit: 1° de 8 heures à 8 ½; 2° de midi à une heure; 3° de 4 heures à 4 ½.

ART. 4. La cloche annonce la suspension et la reprise des travaux. — Tous les ouvriers à la journée doivent être présents à l'appel, auprès de leurs surveillants respectifs; les puddleurs, chauffeurs et lamineurs doivent se trouver à leurs fours et trains pour l'appel fait par les contre-maîtres.

ART. 5. Les ouvriers qui arrivent dix minutes après la cloche sonnée pour l'entrée aux travaux, et cinq minutes après le temps accordé pour les repas, subiront une retenue de 2 fr.

ART. 6. En cas de récidive fréquente, l'ouvrier sera renvoyé pour négligence et ce motif sera indiqué sur son livret, ainsi que sur une note affichée au laminoir.

SECTION II. — PERSONNEL.

ART. 7. L'ouvrier qui se rendra aux travaux dans un état d'ivresse sera puni d'une amende de 3 francs et obligé de sortir du laminoir.

ART. 8. Les rixes et querelles sont sévèrement défendues; l'ouvrier qui se permettra des voies de fait sera puni d'une amende de 10 francs, et en outre poursuivi judiciairement si le cas l'exige.

ART. 9. L'ouvrier qui manquera d'obéissance ou de respect aux employés, sera puni d'une amende de 10 fr.; son renvoi pourra être prononcé et dans ce cas le motif en sera relaté dans son livret et sur une note affichée au laminoir.

ART. 10. Tout ouvrier qui, sans autorisation, quittera son poste pendant le travail, subira une amende de 3 à 5 fr.

ART. 11. L'ouvrier qui se fera remarquer par une conduite répréhensible pourra être renvoyé du laminoir.

ART. 12. Tout ouvrier qui voudra quitter le service devra en prévenir son contre-maître une quinzaine à l'avance, sous peine de perdre son salaire pendant cette quinzaine.

ART. 13. Les *puddleurs et chauffeurs* sont responsables de la propreté intérieure et extérieure de leurs fours; ils doivent travailler ensemble, et l'un pour l'autre, au nettoiement et à l'entretien de l'intérieur, sous peine de 5 fr. d'amende.

ART. 14. Ils devront faire rallumer leurs fours aux heures qui leur seront indiquées, sous peine de 10 fr. d'amende.

Doc. 3

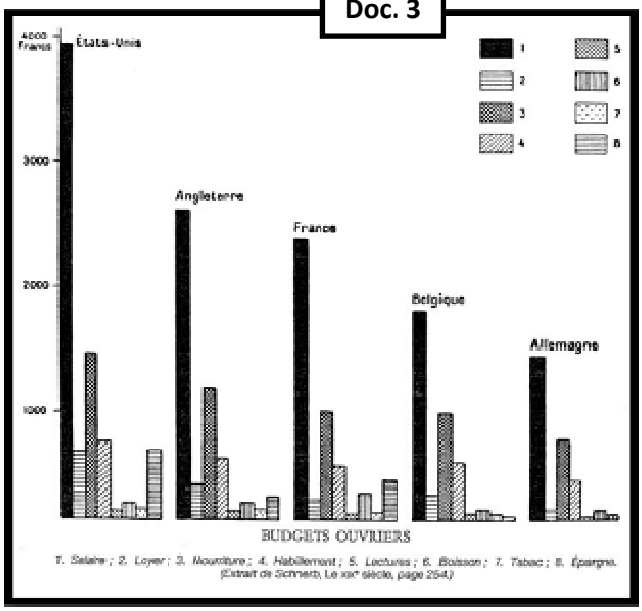

PARIAS, Louis-Henri (dir.), *Histoire générale du travail*. *L'ère des révolutions*, Nouvelle libraire de France, Paris, t. 3, 1997, p. 478

NEUVILLE, Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 2 (L'ouvrier suspect), 1977, p. 153. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique)

Doc. 4

Le nombre de mineurs travaillant dans les charbonnages en 1868

	Hainaut		Namur		Liège	
	Nombre	Salaire	Nombre	Salaire	Nombre	Salaire
A L'INTERIEUR						
Hommes	35.918	3,81	1.409	3,71	12.486	3,25
Femmes	4.289	2,25	54	1,89	817	1,76
Garçons	6.840	1,70	277	1,75	1.576	4,52 (1)
Filles	3.554	1,46	13	1,29	125	1,39
SURFACE						
Hommes	10.027	2,60	348	2,55	2.613	2,34
Femmes	1.556	1,49	161	1,36	940	1,23
Garçons	1.531	1,19	34	1,15	308	0,93
Filles	1.258	0,99	65	0,91	422	0,78

RECAPITULATION

Intérieur	Hommes	49.913 (2)	
	Femmes	5.160	
	Garçons	8.693	
	Filles	3.962 (3)	soit en tout, femmes et filles, 13.524 (4), dont 9.122 à l'intérieur (5)
Surface	Hommes	12.988	
	Femmes	2.637	
	Garçons	1.873	
	Filles	1.745	
		87.001	

(1) Il s'agit probablement d'une erreur typographique. Sans doute faut-il lire : 1,52.
(2) En réalité, le total est 49.813.
(3) En réalité, le total est 1.692.
(4) En réalité : 13.254.
(5) En réalité : 8.752.

(Source : Rapport Académie 1868, pp. 14 et 85).

Doc. 5

Sur l'ensemble des ouvriers qui travaillent dans l'industrie entre 1846 et 1885, 12 à 22 % sont des femmes : leur salaire, quoique nettement inférieur, représente un complément indispensable aux revenus du ménage. Néanmoins, l'énorme majorité des budgets ménagers présentent de gros déficits, ce qui explique une sous-alimentation générale.

1885-1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 21.

NEUVILLE, Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 185. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique)

Doc. 6

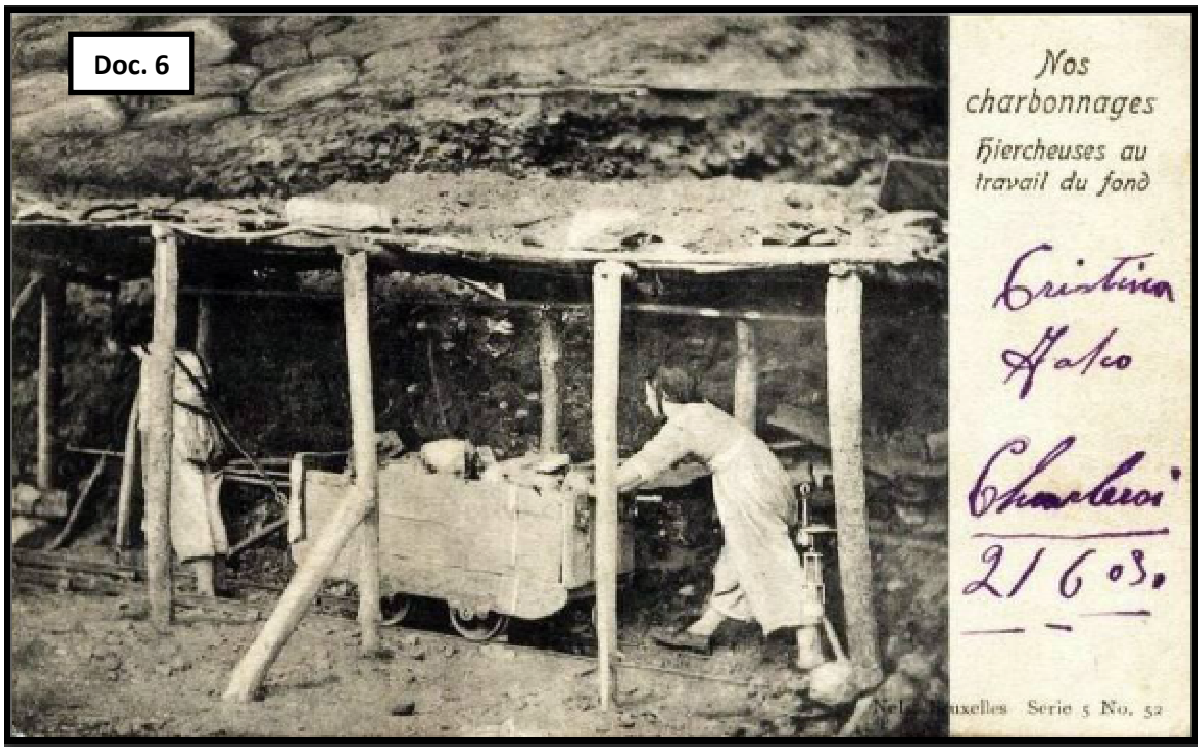

"Nos charbonnages - Hiercheuses au travail de fond -190?", carte postale. Éditeur: Nels, Bruxelles Série 5, n° 52 (source : Delcampe.be. *Le rendez-vous international des collectionneurs*. [En ligne]. <http://schede-telefoniche.delcampe.be/page/item/id,162823966,var,Charbonnage-Hiercheuses-au-travail-de-fond-190,language,F.html>). (Consulté le 17 décembre 2012).

3 — *La cloche sonne cinq heures! A moitié endormis, ils vont à l'usine*, tableau de Bentos, pseudonyme de A. De Marteleire (Gand, AMSAB).

Les grandes usines „modernes" attirent des masses d'ouvriers illettrés. Pour le patron, ceux-ci ne représentent qu'une marchandise à louer. La liberté totale des contrats maintient des salaires bas et des journées de travail extrêmement longues. Celles-ci comportent en moyenne de 10 à 15 heures effectivement prestées. Des enquêtes révèlent en outre que les conditions d'hygiène dans les ateliers, mines, etc., sont épouvantables et que, par conséquent, l'état de santé des ouvriers est généralement très mauvais.

Doc. 7

1885-1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 19.

Doc. 8

L'ouvrier vu par les bourgeois

Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie ce sont ses ouvriers. Point de fabrique sans ouvriers, avec une population d'ouvriers toujours croissante et toujours nécessiteuse, point de repos pour la société. (…)
Les barbares qui menacent la Société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières.

SAINT-MARC GIRARDIN, *Journal des débats*, 8 décembre 1831.
(D'après GENICOT Léopold, GEORGES Jean (dir.), *Racines du futur. Du XVIIIe siècle à 1918*, Didier Hatier, Bruxelles, T. III, 2000, p. 99)

Doc. 9

La durée du travail selon les chambres de commerce

Chambre de commerce de :	Durée du travail par jour	Heures de début et de fin du travail
Bruxelles		
Rubanerie	8 à 9 h.	
Tulles	11 à 12 h.	
Ateliers de mécanique	12 à 13 h.	
Filatures de lin	—	de 6 h. à 19 h.
Fabriques de papier	11 h.	de 7 h. à 18 h.
Papiers peints	Eté : 12 h. Hiver : 9 h.	
Dentellières	—	de 6 h. à 21 h.
Imprimeurs d'indiennes	Eté : 12 h. Hiver : 9 h.	
Tissage d'étoffes	Eté : 12 h. Hiver : 9 h.	
Fabrique d'acides	12½ h.	
Louvain	Eté : 12 h. Hiver : 8 h.	
Gand	— —	Eté : 5 à 20 h. Hiver : de l'aube à 21/22 h.
Saint-Nicolas	— —	Eté : 5 à 20 h. Hiver : 7 à 20 h.
Alost	— —	Eté : 6 à 20 h. Hiver : 7 à 20 h.
Termonde		
Delwart-Landas	—	6 à 18 h.
Vermeire	Eté : 12 h. Hiver : 7/8 h.	— —
J. d'Hollander	—	6 à 19 h.
Van den Steen	8/10 h.	—
Mons	— — —	Eté : 6 à 19 h. Hiver : 7 à 18 h. Houillères : 4 à 16 h.
Charleroi	9/12 h.	—

NEUVILLE, Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 136. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Doc. 10

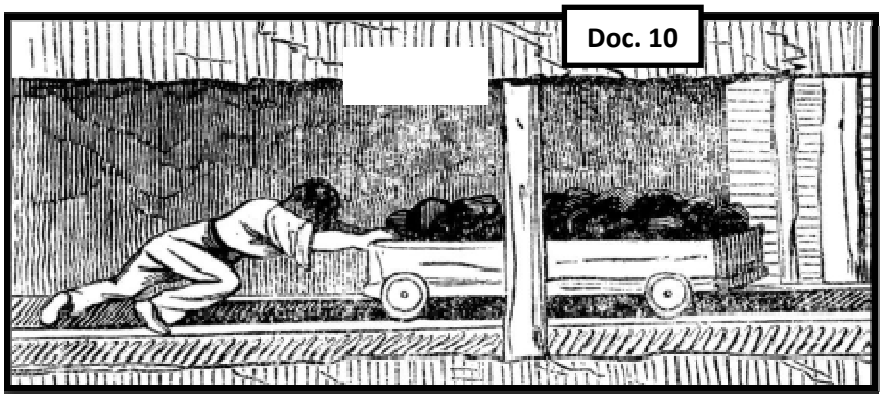

L'industrie en Belgique : deux siècles d'évolution, 1780-1980, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1981, p. 41.

Doc. 11

L'âge du début de la vie de travail selon les chambres de commerce

Chambre de :	
Bruxelles	
Dentelle	dès 6 ans
Rubanerie, tissage de laine et de soie	au-dessous de 9 ans
Tulle	8 ans
Ateliers de mécanique	9 à 12 ans
Filature de lin	9 ans
Manufactures de papier peint	9 ans
Fabriques de papier	au-dessous de 9 ans
Impression d'indiennes	9 ans
Impression de foulards, soie et mousseline de laine	9 ans
Teinturerie	9 ans
Tissage d'étoffes	au-dessous de 9 ans
Louvain	12 à 13 ans
Gand	
Filatures	9 ans (*)
Saint-Nicolas	9 à 12 ans
Alost	9 ans (*)
Termonde	8 à 10 ans
Fabrication de la poudre et construction de navires	15 à 17 ans
Fabrication de ficelles et rubaneries	6 ans
Mons	
Filatures de coton	7 à 8 ans
Sucreries de betteraves, fabriques de pipes, faïenceries, verreries	9 ans
Fabriques de laine, de tabac, carrières, laminoirs	12 ans
Houillères (travaux souterrains)	10 ans
Charleroi	10 à 12 ans

NEUVILLE, Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 130. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Doc. 12

Les enfants exécutent souvent avec plus d'habileté certains travaux, pas toujours sans danger d'ailleurs: passage dans les mines à travers des failles étroites, entre les machines dans les ateliers... Comme ils constituent une force de travail à bon marché, ils sont engagés massivement dans presque tous les secteurs. Cela exerce une lourde pression sur les salaires déjà minimes. En 1896 encore, un ouvrier sur dix est âgé de moins de 16 ans. C'est dans l'industrie textile, les mines, la confection et la verrerie que l'on trouve le plus grand nombre d'enfants. Il va de soi, dès lors, que l'analphabétisme est fort répandu parmi les ouvriers, ce qui, pour le socialisme naissant, constitue un obstacle de taille.

1885 – 1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 19

Doc. 13

Voici, ainsi que le raconte la Comtesse de Stainlein-Saalenstein, quel était le sort de l'enfant qui fait le moule des verres de lampes à pétrole : Il *« est accroupi à trois pas d'une fournaise dont la chaleur est, à cette place, absolument intolérable. Il doit s'installer là à six heures du matin et y rester jusque six heures du soir. Accroupi à terre, dans cette horrible chaleur, épuisant sur son dur travail ses petits bras et surtout sa poitrine fortement courbée, il est heureusement toujours trempé de sueur, autrement il semble que ses chairs devraient calciner ».*

Commission du travail instituée par arrêté royal du 15avril 1886, vol. I, Bruxelles, Imprimerie A. Lesigne, 1887-1888, p. 48.
(D'après DERUETTE Serge, *Contestation ouvrière et encadrement socialiste dans la Belgique du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1990, p. 38)

Doc. 14

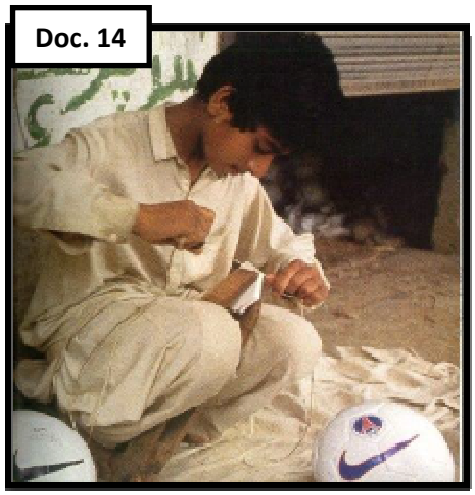

Enfant pakistanais travaillant pour Nike [En ligne]. <http://static.macgeneration.com/img/2010/01/nike-pakistan-20100220-024609.jpg>. (Consulté le 17 décembre 2012).

Doc. 15

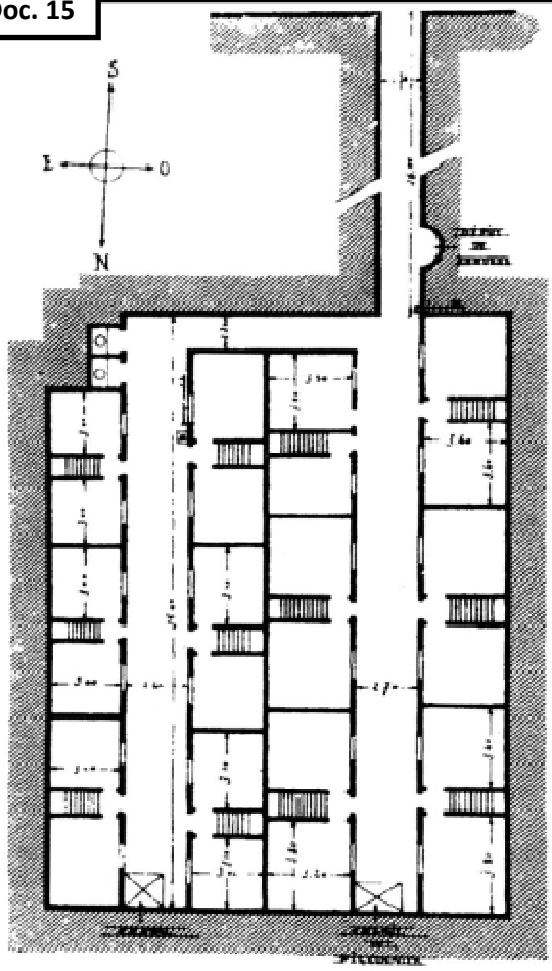

L'impasse Rogereau (rue du Houblon)

JAUMAIN, Serge, *La société et les institutions de la Belgique de 1830 à nos jours. Histoire politique contemporaine de la Belgique*, P.U.B., Bruxelles, 2012, p. 34.

Doc. 16

Rapport sur l'une des plus mauvaises impasses de la section. Située rue du Houblon [à Bruxelles], l'impasse Rogereau (…) se compose de deux allées parallèles, chacune d'une profondeur de 25 m, sur une largeur de 2 m 60 et 2 m 70. Le couloir d'accès, qui relie l'impasse à la rue, est long de 28 m et large de 1 m 20. L'impasse contient 24 maisons à un étage, dont 2 inoccupées au moment de l'enquête. Aucune ne possède de cave ou de mansarde. Les constructions se font face et ont une hauteur d'environ 6 à 7 m. (…) L'impasse possède, pour l'usage de 128 habitants, deux latrines situées à l'extérieur, éclairées, ventilées ; leur siège est mauvais, mal entretenu, et les édicules dégagent de nauséabondes odeurs. (…) L'impasse renferme 27 ménages, comprenant une population de 128 habitants, répartis dans 43 chambres. (…) L'état extérieur des constructions semble mauvais et malpropre. Toutes sont vieilles, humides en dehors et en dedans ; fort délabrées à l'intérieur, plusieurs sont inhabitables. (…) Au n°9, au rez-de-chaussée, la porte d'entrée est prête à se détacher ; plancher, pavement, tout est usé : le locataire de cette pièce ne possède que trois lits pour dix dormeurs. (…) Au rez-de-chaussée du n°13, une pièce, où l'on dort, sert de dépôt de chiffons qui dégagent des odeurs infectes.

HELLEMANS Emile, *Enquête sur les habitations ouvrières*, t. III, Bruxelles, 1910, p. 81-83. (D'après *Les Cahiers de la Fonderie*, n°6, juin 1889, p. 27)

Quartier ouvrier, Anvers, deuxième moitié du XIXe siècle

D'après JADOULLE Jean-Louis, GEORGES Jean (dir.), *Construire l'Histoire. L'Europe dans le monde : expansion et révolutions (de la fin du XVIIIe siècle à 1918)*, Didier Hatier, Namur, t. III, 2009, p. 135.

Doc. 18

Quand Mr Appert visitait Verviers le 30 mai 1848.

« La famille Biolley, qui inventerait le bien si l'Evangile ne l'enseignait aux riches, a voulu mettre le comble à sa prévoyante sollicitude, en construisant deux vastes rangées de bâtiments divisés, et formant un grand nombre de petites maisons ayant chacune une chambre, une cuisine, un petit corridor au rez-de-chaussée, une chambre et un grenier au premier, et un joli jardin derrière la maison. J'ai visité un de ces logements où se trouve un ouvrier avec sa femme, ses enfants et sa mère, parfaitement à l'aise, et comme le loyer est de 100 francs par an et que trois personnes et l'aîné des enfants travaillent, on le retient facilement par petites parties sur le gain des journées. »

(Voyage en Belgique, dédié au Roi, p. 148.)

« Pour suivre l'ordre de mes visites, je dois parler du Château des Masures, auquel je me suis rendu d'après l'aimable et prévenante invitation de son digne propriétaire, M. Edouard Biolley.

« Cette magnifique propriété, située à un quart de lieue de Pépinster, entourée de plus de deux cent cinquante hectares de forêts et jardins d'une grande beauté, est vraiment royale.

« Le château gothique, dont l'origine paraît remonter au roi Pépin, a été augmenté et embelli, dans le même style, avec une recherche, un talent qui donnent la plus haute idée du goût du noble propriétaire, son principal architecte et créateur. Les meubles, les ornements intérieurs, les tentures, les mille objets curieux de ce château hospitalier, sont dignes de l'admiration des connaisseurs et donnent l'appréciation des sommes considérables employées pour réunir tous les genres de curiosités. Un châlet suisse, véritable ferme habitée par une famille intéressante, le bassin, les cours d'eau, les ponts, les prairies et surtout la délicieuse chapelle, forment un ensemble séduisant et grandiose. »

(Voyage en Belgique, dédié au Roi, pp. 145-146.)

NEUVILLE, Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle,* Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 99. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Doc. 19

La location des misérables logements ouvriers est une source de bénéfices importants pour les bourgeois et petits-bourgeois, qui construisent des dédales de maisons – à une ou deux chambres – séparées entre elles par d'étroits passages. Il ressort de l'étude des médecins flamands Mareska et Heyman sur la situation à Gand en 1848, qu'un quart des habitations y ressemblent à des „cloaques immondes". Mais c'est dans toutes les villes que l'on retrouve ces conditions de logement inhumaines.

1885-1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 24

Doc. 20

VAN GOGH Vincent, *Les Mangeurs de pommes de terre*, avril 1885. [En ligne]. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Mangeurs_de_pommes_de_terre>. (Consulté le 17 décembre 2012).

Doc. 21

La pomme de terre constitue avec le pain, souvent le pain de seigle, l'essentiel de la nourriture des ouvriers pauvres. À cela vient s'ajouter la graisse, et parfois même du beurre ; quelques témoignages citent également de la viande, mais cette mention est toujours accompagnée de réserve sur sa qualité et sur sa fréquence. Certains signalent aussi du sel (…). On notera cependant, plus qu'en Flandre, et particulièrement dans le Hainaut, l'existence d'une couche d'ouvrier qui, toutes choses étant relatives, apparaissent privilégiés : ceux-ci consomment un peu plus souvent de la viande, quelquefois même chaque semaine ; ils mangent également de la soupe ou des légumes.

Les hommes boivent parfois de la bière et certains même se permettent l'alcool. Il n'est par ailleurs pas utile d'insister sur l'alcoolisme que la misère engendre. Mais ce par quoi la famille se soutient, et qui apparaît comme la denrée indispensable pour supporter la vie, c'est ce que l'on appelle le « café ». Il s'agit d'un breuvage à base de chicorée et sa seule qualité semble d'être une boisson chaude, car souvent les fabricants en falsifient la composition.

Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, des adolescents et des femmes dans les usines et les fabriques, vol. II et III, Bruxelles, 1846-1848.

(D'après DERUETTE Serge, *Contestation ouvrière et encadrement socialiste dans la Belgique du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1990, p. 32)

Doc. 22

Voici quel est, avant la révolution belge, en 1820, et dans le dernier quart du siècle, en 1880, le salaire moyen des ouvriers et du prix moyen de quatre denrées alimentaires (…). Nous donnons entre parenthèses le rapport de chacun de ces aliments au salaire par jour.

	1820	1880
Salaire moyen par jour	1,62 fr	3,50 fr
1 kg de pain	0,20 fr (12,3%)	0,43 fr (12,3%)
1 kg de pommes de terre	0,04 fr (2,5%)	0,08 fr (2,3%)
1 kg de viande	1,60 fr (98,9%)	4,00 fr (114,3%)
1 quarteron d'œufs	0,70 fr (43,2%)	2,40 fr (68,6%)

Dans la mesure où ces données chiffrées sont exactes, on ne peut pas dire que la qualité du niveau de vie ait vraiment augmenté pendant le siècle dernier. Et encore sont-ce là les chiffres des salaires moyens. Il y avait donc des ouvriers qui gagnaient moins, deux fois moins, quelquefois plus de deux fois moins que ce salaire.

BERTRAND Louis, *L'ouvrier belge depuis un siècle*, Bruxelles, L'églantine, 1924, p. 62-63. (D'après DERUETTE Serge, *Contestation ouvrière et encadrement socialiste dans la Belgique du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1990, p. 34)

Doc. 23

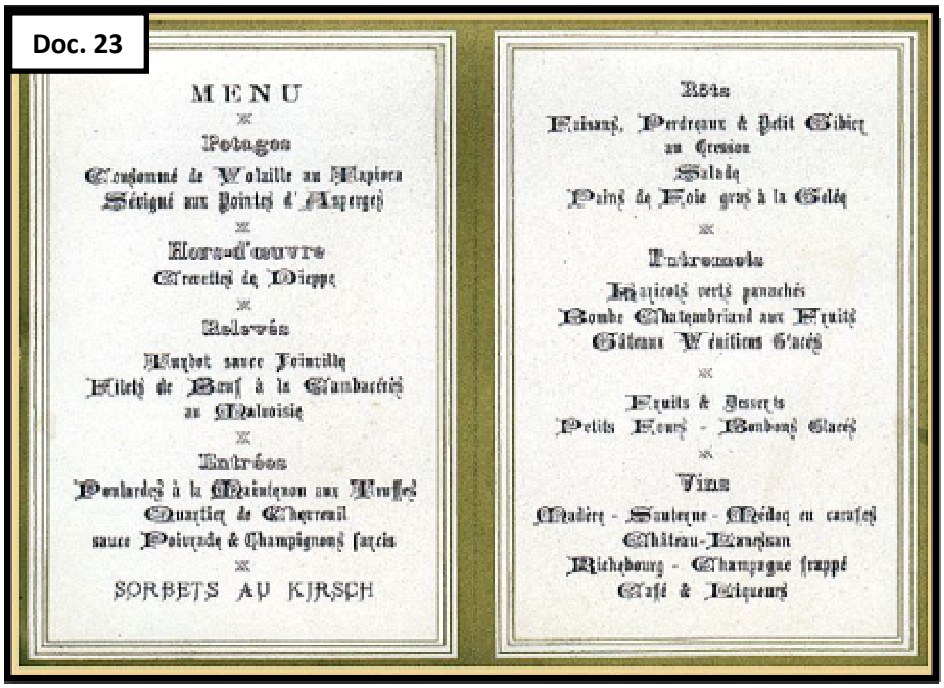
MENU

Potagon
Consommé de Volaille au Tapioca
Sévigné aux Pointes d'Asperges

Hors-d'œuvre
Crevettes de Dieppe

Relevés
Turbot sauce Joinville
Filets de Bœuf à la Cambacérès
au Madeloisie

Entrées
Perdreaux à la Mirabeau aux Truffes
Quartier de Chevreuil
sauce Poivrade & Champignons farcis

SORBETS AU KIRSCH

Rôts
Faisans, Perdreaux & Petit Gibier
au Cresson
Salade
Pains de Foie gras à la Gelée

Entremets
Haricots verts panachés
Bombe Chateaubriand aux Fruits
Gâteaux Viennois Glacés

Fruits & Dessert
Petits Fours - Bonbons Glacés

Vins
Madère - Sauterne - Médoc en carafes
Château-Margaux
Richebourg - Champagne frappé
Café & Liqueurs

Menu détaillé d'une famille bourgeoise

Études drômoises. *La vie sociale au XVIIIe et XIXe siècle*. [En ligne]. <http://www.etudesdromoises.com/pages/pages_revue/resumes_d_articles/socialisation.htm>. (Consulté le 17 décembre 2012).

Doc. 24

En 1845, la maladie de la pomme de terre ravageait l'Europe et frappait durement la Belgique. L'aliment principal des classes laborieuses presque éliminé de la consommation, seul restait le pain de seigle. Mais l'année suivante, en 1846, la maladie du seigle fit également son apparition. Il fallut y substituer des navets.

DERUETTE Serge, *Contestation ouvrière et encadrement socialiste dans la Belgique du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1990, p. 32-33.

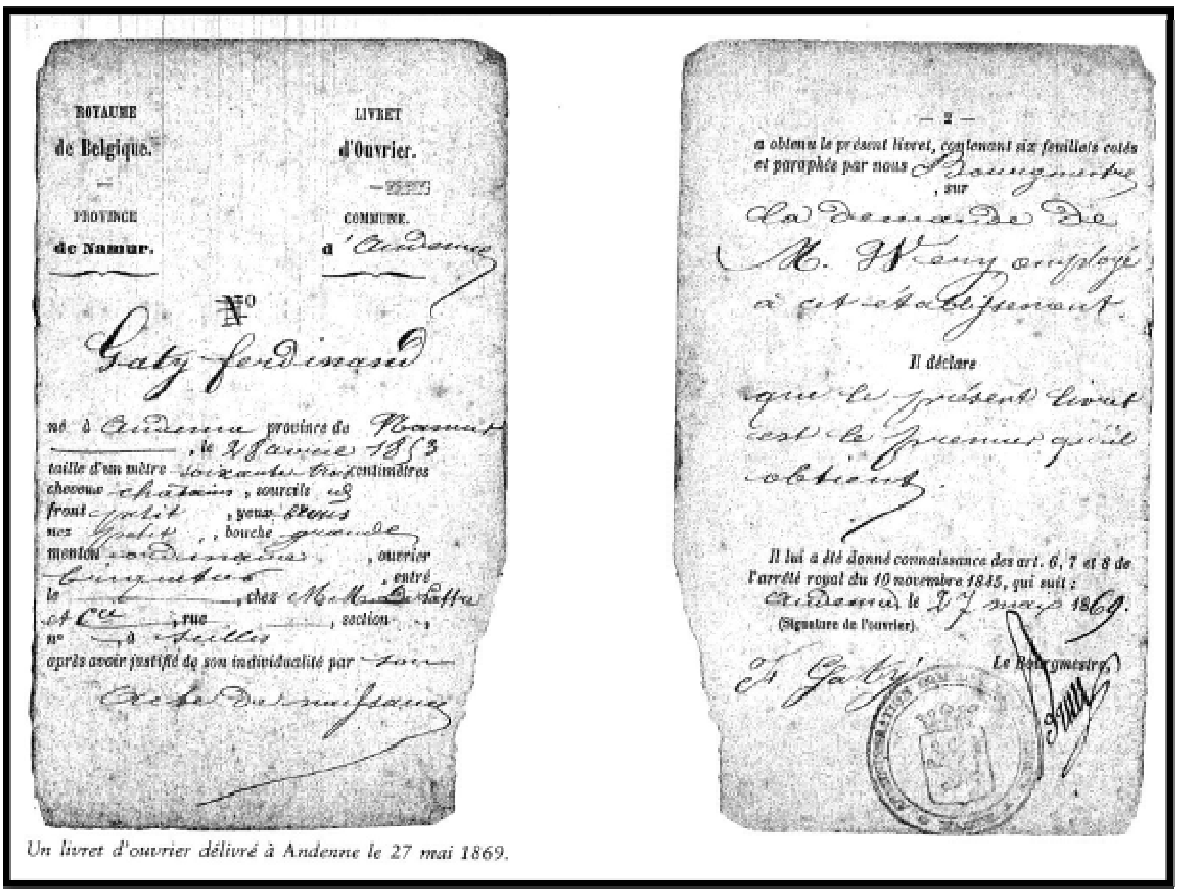
ROYAUME de Belgique.
LIVRET d'Ouvrier.
PROVINCE de Namur.
COMMUNE d'Andenne
N° 1
Gaty ferdinand
né à Andenne province de Namur, le 28 janvier 1853
taille d'un mètre soixante centimètres
cheveux châtains, sourcils id.
front petit, yeux bleus
nez gros, bouche grande
menton rondelet, ouvrier
, entré
le , chez
et , rue , section
n° à
après avoir justifié de son individualité par
— 2 —
a obtenu le présent livret, contenant six feuillets cotés et paraphés par nous , sur
la demande de
M. Gaty employé
à
Il déclare
que le présent livret est le premier qu'il obtient.
Il lui a été donné connaissance des art. 6, 7 et 8 de l'arrêté royal du 10 novembre 1845, qui suit :
Andenne, le 27 mai 1869.
(Signature de l'ouvrier).
Le Bourgmestre,

Un livret d'ouvrier délivré à Andenne le 27 mai 1869.

NEUVILLE Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 99. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Doc. 26

Le livret de travail (instauré en 1803) constituait déjà une entrave à la liberté du travail, aux droits des ouvriers. Selon l'article 1781 du Code Civil, le maître est cru sur son affirmation et il est donc inutile d'entendre son ouvrier (5). Celui qui a reçu des avances sur son salaire ou qui a contracté l'engagement de travailler un certain temps chez un patron ne peut quitter celui-ci et réclamer son livret, qu'après avoir acquitté sa dette par son travail et rempli ses engagements. Un travailleur ne peut donc quitter son patron s'il est engagé à terme ; pour être admis chez un autre employeur, le livret en règle doit être exhibé. S'il voyage à la recherche de travail et s'il ne porte pas son livret, l'ouvrier peut être arrêté et condamné pour vagabondage. En 1845, cette législation terrible qui met l'ouvrier pieds et poings liés à la merci des patrons sera encore renforcée. Dans toute la Belgique, un grand nombre d'ouvriers sont condamnés en vertu de la loi sur les livrets ; lorsque leur obligation disparaît en 1883, un grand pas semble franchi (mais vers 1905 le livret subsiste encore là où le patron l'exige !).

PLACE Georges, *Chronique des pauvres gens. La condition ouvrière du XVIe au XXe siècle dans la région du Centre*, Haine-Saint-Pierre, Cercle d'histoire et de folklore Henri Guillemin, 1981, p. 64.

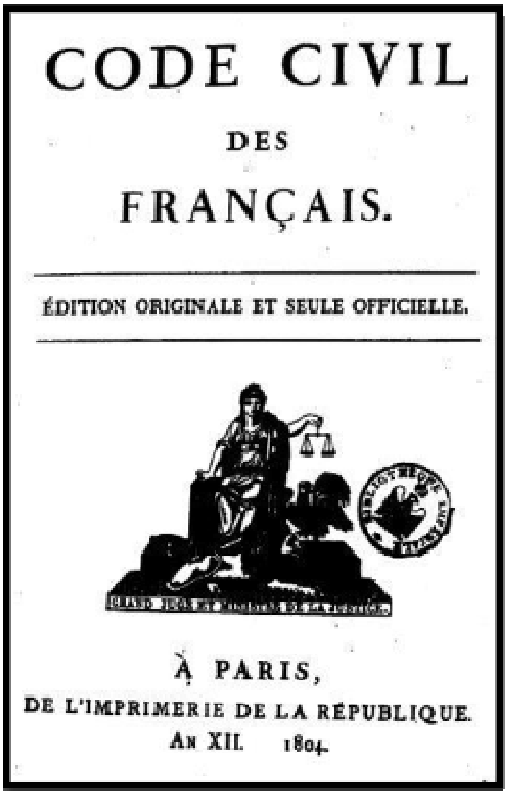

CODE CIVIL

DES

FRANÇAIS.

ÉDITION ORIGINALE ET SEULE OFFICIELLE.

À PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

AN XII. 1804.

Doc. 27

SECTION I.re

Du Louage des Domestiques et Ouvriers.

1780.

On ne peut engager ses services qu'à temps, ou pour une entreprise déterminée.

1781.

Le maître est cru sur son affirmation,
Pour la quotité des gages ;
Pour le paiement du salaire de l'année échue ;
Et pour les à-comptes donnés pour l'année courante.

Code civil des Français. Édition originale et seule officielle, Paris, 1804. [En ligne]. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1061517.r=.langFR>. (Consulté le 17 décembre 2012).

Doc. 28

415. Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus.

Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans.

CODE PÉNAL

DE L'EMPIRE

FRANÇAIS.

ÉDITION CONFORME A CELLE DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

Prix, 60 centimes, broché.

A PARIS,

Chez PRIEUR, Libraire, rue des Noyers, n.° 45.
BELIN fils, Libraire, rue Saint-Jacques, n.° 41.
MERLIN, Libraire, quai des Augustins, n.° 29.
RONDONNEAU, Libr., place du Palais de justice.

1810.

Code pénal de l'Empire français. Édition conforme à celle de l'Imprimerie impériale, Paris, 1810. [En ligne]. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57837660.image.r=code+penal+de+l%27empire+francais.f8.langFR>. (Consulté le 17 décembre 2012).

Doc. 29

L'état d'infériorité sociale se double d'une infériorité politique et juridique : le droit de vote, basé sur le cens, n'est réservé qu'à une minorité, - 40.000 électeurs en 1830, 100.000 en 1848 sur 4 millions d'habitants -, partis catholique et libéral détiennent alternativement le monopole exclusif du pouvoir jusqu'en 1914 (...).

1885-1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 16-17.

Doc. 30

Loi Le Chapelier du 17 juin 1791.

Art. 1. — L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des citoyens du même état et profession étant l'une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit.

Article 2. — Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.

D'après NEUVILLE Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 2 (L'ouvrier suspect), 1977, p. 173. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Doc. 31

Vive le Suffrage Universel !!!, caricature, dans *Le Peuple*, 14 juin 1886, p. 1.

(JADOULLE Jean-Louis, GEORGES Jean (dir.), *Construire l'Histoire. L'Europe dans le monde : expansion et révolutions (de la fin du XVIIIe siècle à 1918)*, Didier Hatier, Namur, T. III, 2009, p. 147)

Doc. 32

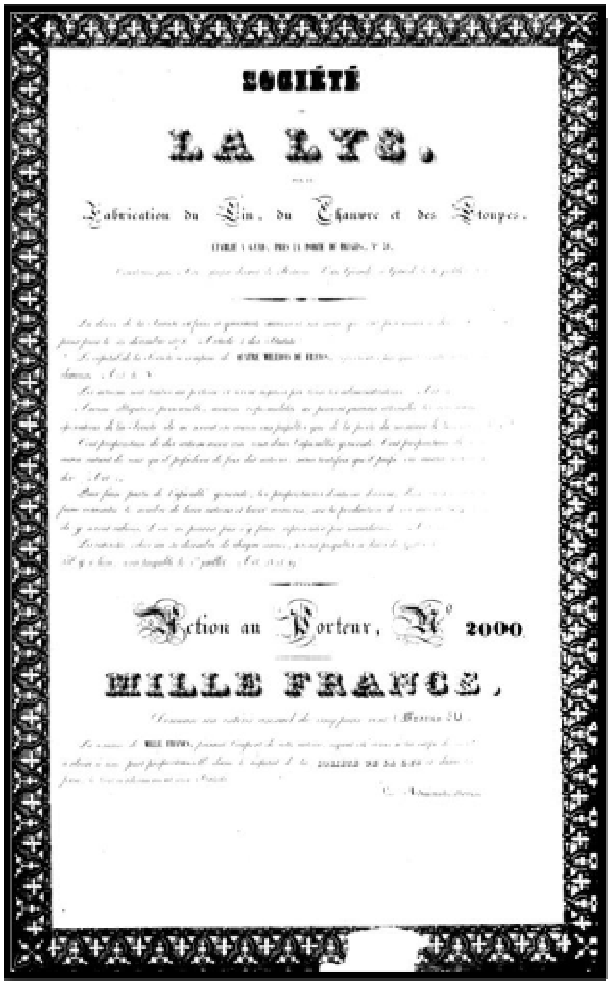

Action au porteur de la S.A. La Lys, filature de lin à Gand

D'après *L'industrie en Belgique : deux siècles d'évolution, 1780-1980*, Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1981, p. 38.

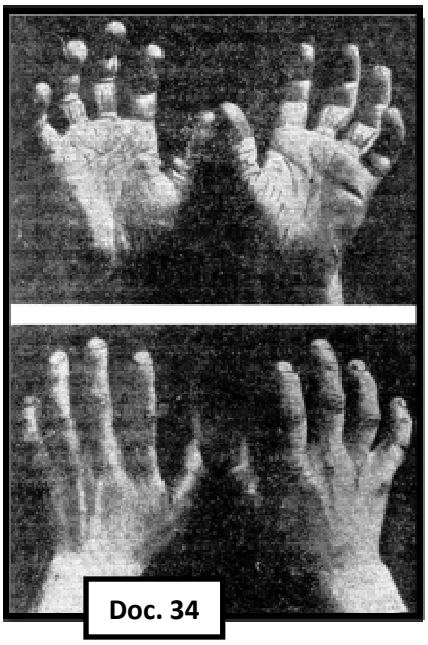

Doc. 34

Doc. 33

8 — *Mains atteintes du cancer*, photo, in *De Vlasbewerker*, Gand, 1903 (Gand, AMSAB).

L'un des secteurs les plus durs de l'industrie textile est la filature mouillée, où l'on doit faire bouillir les mèches pour pouvoir les tendre. La plupart des ouvrières travaillent dans la boue au milieu d'épaisses fumées et dans une température variant de 40 à 50°, ce qui provoque une maladie typique de la profession: le cancer des mains.

1885-1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 23.

La Wallonie

CE LUNDI : DEUIL NATIONAL

Il y aurait des survivants à 1035 m.

au charbonnage d'Amercœur à Marcinelle

La galerie 907 a été pénétrée par les équipes de sauvetage

Toute la tactique est basée sur l'espoir

Manoppello attend avec anxiété des nouvelles de 23 des siens

On ne peut marcher plus longtemps sur la corde raide de l'incertitude...

Doc. 35

	Nbre d'ouvriers	Nbre d'accidents	Blessés	Tués	Total blessés + tués
Belgique	37.171				
Nombre total d'accidents		1.352	882	1.710	2.592
A la descente par cuffats		226	50	261	311
ou à la remonte par échelles		95	30	73	103
Total		321	80	334	414
Premier district des mines	16.896				
Nombre total d'accidents		432	287	532	819
A la descente par cuffats		42	5	47	52
ou à la remonte par échelles		70	22	55	77
Total		112	27	102	129
Deuxième district des mines	8.345				
Nombre total d'accidents		261	151	346	497
A la descente par cuffats		60	21	61	82
ou à la remonte par échelles		6	1	5	6
Total		66	22	66	88
Province de Hainaut					
Première division des mines	25.241				
Nombre total d'accidents		693	440	878	1.318
A la descente par cuffats		102	26	108	134
ou à la remonte par échelles		76	23	60	83
Total		178	49	168	217

Remarque : La première division regroupe le premier et le deuxième districts.

(315) G. Lambert, *De la descente et de l'ascension des ouvriers dans les mines*, mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut p. 111.

D'après NEUVILLE Jean, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Vie ouvrière, Bruxelles, t. 1 (L'ouvrier objet), 1976, p. 118. (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

Le 8 août 1956, le charbonnage du Bois-du-Cazier fut le théâtre de la plus importante catastrophe minière en Belgique causée par un incendie, avec 262 victimes sur les 274 hommes présents dans la mine.

Doc. 36

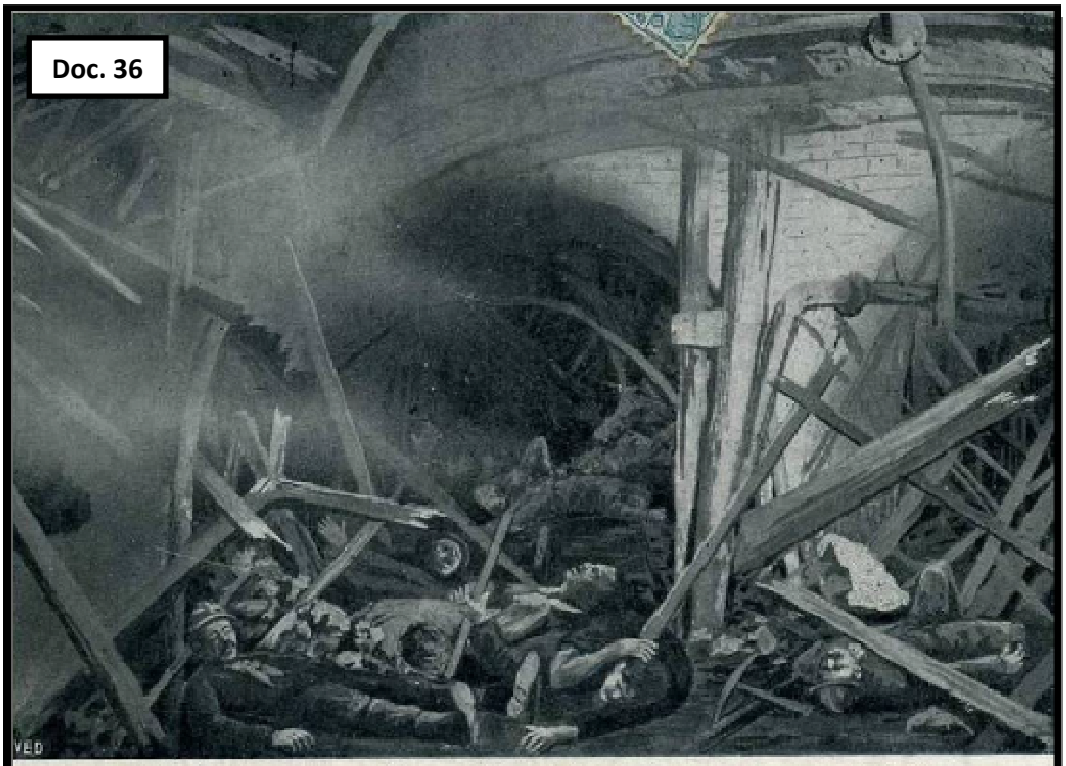

Catastrophe de Courrières : Découverte de victimes dans une galerie

Wikipédia. L'Encyclopédie libre. *La Catastrophe de Courrière*. [En ligne]. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Catastrophe_de_Courri%C3%A8res>. (Consulté le 17 décembre 2012).

La catastrophe de Courrières est la plus importante catastrophe minière d'Europe. Elle a lieu entre Courrières et Lens (France), le samedi 10 mars 1906 et a fait officiellement 1 099 morts. (…) Un coup de grisou (…) dévaste 110 kilomètres de galeries.

Doc. 37

Des médecins ont témoigné de l'état de santé de ces enfants (…). Ils sont très souvent victimes de scrofules et du rachitisme, également de la phtisie pulmonaire. De nombreux jeunes restent impubères et parmi les jeunes filles qui parviennent à cette puberté, il en est beaucoup qui restent stériles.

DERUETTE Serge, *Contestation ouvrière et encadrement socialiste dans la Belgique du XIXe au milieu du XXe siècle*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1990, p. 36.

Doc. 38

En Wallonie, la houille est difficile à extraire: les veines sont minces, leur disposition est irrégulière et le charbon contient beaucoup de grisou, responsable d'explosions. Vu le caractère primitif des techniques extractives et surtout la médiocrité des mesures préventives, des catastrophes minières se produisent fréquemment. Elles font chaque fois subir de lourdes pertes à la classe ouvrière.

1885-1985 : cent ans de Socialisme, Le Comité, Bruxelles, 1985, p. 23.

LEXIQUE

ACIER : alliage de fer et de carbone ; plus solide que le fer, il résiste mieux au temps et aux conditions climatiques.

CENS : au XIXe siècle, dans un système censitaire, montant d'impôt nécessaire pour être électeur, ou éligible.

CHAMBRE DE COMMERCE : organisme qui représente et défend les intérêts des professions commerciales.

CHAUFFEUR : ouvrier chargé d'entretenir le feu.

COKE : combustible provenant de la distillation du charbon.

CORPORATION : association d'artisans exerçant la même profession et ayant pour objectif de réglementer la production et l'accès à la profession, et d'entretenir une caisse de secours pour ses membres. Les corporations sont supprimées en France en 1791 (loi *Le Chapelier*).

CUFFAT : Sorte de tonne, employée dans les puits de mine, pour transporter le minerai et les mineurs.

FONTE : produit du traitement du minerai de fer par le coke.

GRISOU : gaz naturel, principalement composé de méthane (CH4), qui se dégage des couches de charbon et des terrains encaissants. Très redoutées des mineurs, les explosions causées par ce gaz, appelées *coups de grisou*, ont causé de nombreuses victimes.

HIERCHEUR : ouvrier chargé du transport souterrain du charbon dans les mines, d'abord par traînage de bacs en bois, puis à l'aide de « berlines » sur roulettes et par la suite, tirées par des chevaux. Ce travail était souvent confié à des enfants ou à des femmes.

HOUILLE : combustible fossile utilisé depuis le XIe siècle et son extraction dans les mines a rendu possible la révolution industrielle au XIXe siècle. Depuis, la houille constitue une des principales sources d'énergie des pays industrialisés. L'appellation courante de charbon désigne généralement la houille.

LAMINEUR : ouvrier chargé de réduire une masse métallique en feuilles, en lames ou en barres.

LAMINOIR : machine composée de deux cylindres d'acier tournant en sens inverse entre lesquels on fait passer le métal à laminer, c'est-à-dire à réduire en feuilles, en lames ou en minces barres d'épaisseur uniforme.

PHTISIE PULMONAIRE : tuberculose des poumons.

PUDDLEUR : ouvrier chargé de décarburer (enlever le carbone) la fonte pour la transformer en fer.

RACHITISME : maladie de la croissance et de l'ossification observée chez le nourrisson et le jeune enfant. Elle est principalement provoquée par le manque d'ensoleillement.

SCROFULE : maladie d’origine tuberculeuse provoquant des fistules purulentes localisées dans le cou.

SUFFRAGE CENSITAIRE : système électoral où ne votent que ceux qui paient un certain montant d’impôt (le cens).

TONNE : très grand tonneau.

TUBERCULOSE : maladie infectieuse causée par une bactérie qui touche principalement les poumons, mais qui peut aussi atteindre d'autres organes.

Commission d'enquête n°.... **:** ……

Composition du groupe (noms des experts et fonction)

- .....
- .....
- .....
- .....

Compte-rendu

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suggestions en vue d'améliorer la situation ouvrière

- .....
.....

- .....
.....

SYNTHÈSE ATTENDUE DE LA PART DES ÉLÈVES

Commission d'enquête des inspecteurs du travail masculin : les ouvriers

Les ouvriers travaillent environ 12 heures par jour. Ils se lèvent tôt le matin afin de pouvoir commencer leur travail vers 6h du matin. Ils terminent leur travail en début de soirée. Pendant la journée, les ouvriers n'ont droit que quelques petites pauses, car le temps de travail est réglementé à la minute.

La majorité des ouvriers travaillent dans l'industrie minière et effectuent de lourdes tâches physiques.

Le salaire qu'ils touchent est ridicule, surtout lorsque l'on regarde leur pouvoir d'achat. 95% de leur argent part dans la nourriture, le logement, les vêtements, …. Il leur est donc difficile de mettre de l'argent de côté.

Commission d'enquête des inspecteurs du travail féminin : les ouvrières

Les ouvriers travaillent environ 12 heures par jour. Ils se lèvent tôt le matin afin de pouvoir commencer leur travail vers 6h du matin. Ils terminent leur travail en début de soirée. Pendant la journée, les ouvriers n'ont droit que quelques petites pauses, car le temps de travail est réglementé à la minute.

Bien qu'elles travaillent autant que les hommes, les ouvrières gagnent moins d'argent qu'eux. Selon les endroits, elles touchent moins de la moitié du salaire d'un ouvrier.

Les ouvrières sont majoritairement représentées dans les industries manufacturières (lin, coton, …), mais elles travaillent aussi dans les mines. Elles poussent les wagons chargés de minerai.

Commission d'enquête des pédiatres : les enfants ouvriers

Les enfants ouvriers connaissent le même rythme de travail que leurs parents. Le temps de travail varie en fonction des industries, mais il tourne aux alentours de 12h de travail.

Les enfants ne vont pas à l'école. Ils commencent à travailler dès leur plus jeune âge afin de ramener un salaire supplémentaire au ménage. Toutefois, les enfants ne gagnent pas le même salaire qu'un homme ou d'une femme.

Les enfants sont très utiles pour travailler dans des endroits exigus. Grâce à leur petite taille, ils peuvent se glisser dans les plus petits recoins, notamment à l'intérieur des galeries des mines.

Commission d'enquête des médecins de l'hygiène : les logements ouvriers

Les logements des ouvriers sont très petits et sont construits dans des impasses. L'espace à l'intérieur de ces habitations est réduit. Les familles s'entassent généralement dans la salle à manger et dans l'unique chambre de la maison : parents et enfants dorment dans la même pièce.

Ces impasses sont insalubres, mal entretenues, odorantes et mal éclairées. De plus, elles sont généralement surpeuplées. Malgré ce nombre élève d'habitants, il n'y a souvent que très peu toilettes mises à leur disposition et elles sont installées dans la rue.

Commission d’enquête des nutritionnistes. L’alimentation des ouvriers

Les aliments de base que mange un ouvrier sont la pomme de terre, le pain de seigle, la graisse et le beurre. La viande est présente dans le menu ouvrier à quelques rares occasions vu son prix extrêmement élevé.

L’alcool est également présent dans les milieux ouvriers, mais la boisson la plus courante est le «café».

La nourriture représente près de la moitié du budget d’un ouvrier. Mais il ne peut pas s’acheter les produits de première qualité. Dès lors, il se rabat sur des produits de contrefaçon.

Commission d’enquête des juristes : statuts juridique et politique des ouvriers

Les ouvriers sont considérés comme des esclaves. Politiquement, ils n’ont pas de statut : ils ne peuvent pas voter étant donné qu’ils ne s’acquittent pas du cens. Dès lors, il est impossible pour les ouvriers de participer à l’exercice politique et de changer les lois qui leur sont défavorables.

À côté de cela, les ouvriers sont obligés de tenir un livret ouvrier, détenu par le patron pendant toute la durée de séjour de l’ouvrier dans l’entreprise. Il s’agit d’un moyen de contrôle. Sans ce carnet, l’ouvrier ne peut pas trouver de l’emploi.

La loi Le Chapelier de 1791, le Code civil de 1804 et le Code pénal de 1810 jouent également en défaveur des ouvriers.

Commission d’enquête des ingénieurs des mines : la sécurité au travail

Les ouvriers doivent faire face à plusieurs dangers lorsqu’ils travaillent. Les accidents sont nombreux dans les mines.

À force de travailler dans les mines, les ouvriers sont susceptibles d’avoir le cancer des mains. Par ailleurs, les ouvriers ont très peur des coups de grisou, un gaz indolore qui provoque de grosses explosions dans les mines. En outre, la descente au fond des mines où la remontée n’est pas non plus sans danger.

Les enfants sont aussi fortement exposés aux dangers du travail. À cause de leur travail exigeant, ils peuvent être atteints de rachitisme, de maladies pulmonaires ou encore devenir stériles.